



Problème de rupture de cdd. démission ou licenciement?

Par **FELIX catherine**, le **13/09/2010** à **20:02**

Bonjour, j'ai signé pour un CDD de 6 mois le 08/07/2010. Mes patrons souhaitent que je démissionne à l'amiable car ils ont trouvé une autre personne plus qualifiée que moi. Entre temps ils me pourrissent la vie au travail et l'ambiance est vraiment horrible!! Ils m'ont dit que j'aurais droit à des indemnités et au chômage mais je me demande si c'est vrai. Avant j'étais en contrat d'apprentissage pendant 3 ans. Je souhaite quitter cet emploi qui ne me convient pas et je voudrais me reconvertir par le biais de l'anpe. Comment faire pour percevoir des aides ainsi que le chômage alors que je n'ai pas d'argent d'avance et que mes patrons ne veulent plus de moi? cordialement

Par **aliren27**, le **15/09/2010** à **12:03**

Bonjour, si vous "rompez" le contrat avant son terme, vous vous mettez dans votre tort et l'employeur ne vous versera pas la précarité prévue en fin de contrat. De plus, il peut vous assigner devant les prud'hommes pour vous demander des DI. Tenez bon, ou demandez que votre employeur fasse un avenant au contrat en avançant le terme du contrat pour que lors de la remise de l'attestation assedic il note Fin de CDD et pas DEMISSION ou RUPTURE (ce qui vous prouve d'assédic) cordialement